L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]REDI MATIN, 16 NOVEMBRE.

[illegible] A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Tourné à 10 1/2 heures, sur la Levée, [illegible] la rue St-Philippe—La cargaison du [illegible] Oriental, arrivé de Gênes et de Marseille, consistant en : vermouth, muscat, cassis, [illegible], macaroni, vin, figues, champignons, [illegible] Parmesan et autres, huile, vin de [illegible].

[illegible] Guinault, à 11 heures, à l'encoignure des [illegible] et Espagne—Treize vaches de race [illegible] et un taureau.

[illegible], Jr., à sa salle d'encan, rue Gravier [illegible] de meubles et pianos.

[illegible] Walton, sur la Levée, au pied de la rue [illegible] Pommes.

[illegible] Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue [illegible] Marchandises sèches, lingerie.

[illegible] Beaumont, au No. 65 de la rue de Chartres [illegible], articles de toilette et chaussures.

ATTENTION!

[illegible] ce jour, à 10 1/2 heures, sur la Levée, [illegible] de la rue St-Philippe, de la cargaison du [illegible] Oriental". Voir les avis d'encan et les ca[illegible] par Eug. Tourné, encanteur, 25, rue [illegible].

[illegible] La vente à crédit de draps, doeskins et [illegible] qui devaient faire aujourd'hui, 16 nov. [illegible] M. Hoffman, Marks & Co., est remise à [illegible] courant.

[illegible] de Bohème et autres. – Voyez [illegible] l'encan de M. D. E. Morphy.

[illegible] l'attention des commerçants, des compa[illegible] de coton et de piqueurs de coton, [illegible] sur la grande vente de bœufs pour le [illegible] comme devant avoir lieu jeudi, 17 [illegible] par le ministère de M. D. E. Morphy. [illegible] Diverses boucles seront offertes [illegible].

[illegible] appellera qu'aujourd'hui, mercredi, 16 [illegible] heures du matin, M. D. E. Morphy [illegible] vendra, au magasin No 47, rue Ma[illegible] un assortiment de VERRE de [illegible] VERRERIES diverses, de POT[illegible] de BISCUIT et d'articles en LAVE [illegible] demandent à la fois comme utilité et or[illegible].

Faites imprimer vos Factures, Car[illegible] au "Pelican Printing Office", en[illegible] des rues Camp et Poydras.

[illegible] CANDIS PURS et son MÉLANGE—[illegible] fine en tous genres chez J. VIL[illegible] [illegible]RIA & Co, Successeurs d'Ernest [illegible], 93 rue Vieille-Levée.

M. LAURENT LACASSAGNE est [illegible] à recevoir et à collecter des [illegible] à l'Abeille dans toutes les [illegible] de la Louisiane.

[illegible]RIPTION FRANÇAISE.

[illegible] un bureau de la souscription [illegible] fait, samedi dernier, un envoi [illegible], ce qui porte à 80,000 francs [illegible] sommes envoyées à la Com[illegible] Française en France.

[illegible] prie les souscripteurs au [illegible] versé entre ses mains [illegible] de novembre ainsi que les [illegible] qui restent dues pour le mois [illegible].

[illegible] reçu hier la lettre suivante : Grand-Coteau, 10 Nov. 1870. [illegible] Dufour & Limet, Nouvelle-Orléans.

[illegible] Messieurs,

[illegible] vous remets un mandat de [illegible] piastres sur MM. A. Tortron [illegible].

[illegible] de vouloir bien en faire la [illegible] d'en verser pour moi, le mon[illegible] de secours pour les affligés [illegible] la France.

[illegible] espère pouvoir faire mieux. [illegible] votre serviteur,

EUGÈNE PETERS.

SOUSCRIPTION MENSUELLE
pendant la durée de la guerre.

DEUXIÈME LISTE.

[illegible]

Total ... $ 914 00

Mexique.

[illegible] reçu des Basses du Trait d'Union [illegible] allant jusqu'au 25 octobre. [illegible] les nouvelles suivantes :

[illegible]ENCE.—La première candida[illegible] prochaines élections prési[illegible] vient d'être posée d'une ma[illegible] C'est celle de M. le général [illegible]. Un document tendant à cet [illegible] Monterey le 26 septembre, et [illegible] foule de signatures, a été pu[illegible] dans le Monitor, et a [illegible] dans tous les coins du Mexique.

PRÉSIDENT.—Nous lisons dans [illegible] du 22 octobre : [illegible] milieu du jour, le Président [illegible] s'est levé, se trouvant en[illegible] rétabli.

[illegible] que ce n'est pas une conges[illegible] qu'a eue M. Juarez, mais [illegible] paralysie du nerf du cœur appelé sympathique ; elle était arrivée avec [illegible] les médecins avaient beaucoup [illegible] trouver le pouls et à constater [illegible] du cœur."

[illegible] pouvons annoncer, aujourd'hui, [illegible] Juarez est complètement rétabli, [illegible] reste aucune trace du terrible [illegible] mis ses jours en grand danger.

[illegible] officiel d'hier soir nous apprend [illegible] le Président de la République re[illegible] la semaine prochaine, la di[illegible] affaires du pays.

[illegible]STIE. — Le ministère des Finances [illegible] circulaire suivante :

[illegible] — Circulaire. — L'article [illegible] 151 de cette date qui concède [illegible] tous les individus qui, jusqu'au [illegible] dernier, auraient été coupables [illegible] envers la patrie, de sédition, de [illegible] et délits politiques, dit ce qui [illegible].

[illegible] — Remise est faite de toutes les [illegible] pécuniaires qui n'ont pas [illegible] effectives. Les biens saisis ou [illegible] seront immédiatement restitués [illegible] dans l'état où ils se trou[illegible] toutefois, qu'ils ne soient [illegible].

[illegible] communique cette disposition [illegible] reçoive son accomplissement, [illegible] cette administration qui pro[illegible] immédiatement à la remise, dans [illegible] se trouvent et avec les for[illegible], à leurs propriétaires ou [illegible] ayants de ceux-ci, des biens [illegible] à la connaissance de la dite ad[illegible]. Elle facilitera aussi l'accom[illegible] des décisions des juges au cas [illegible] administrations auraient eu lieu à la [illegible] de l'autorité judiciaire.

[illegible] est recommandé d'envoyer cha[illegible] à ce ministère, une note des [illegible] ont été restitués, ainsi que la [illegible] inventaires respectifs.

ROMERO.

[illegible], 14 octobre 1870."

[illegible]. — Nous lisons dans le Courrier [illegible] :

[illegible] de Vermillonville, du 10, an[illegible] la paroisse Lafayette a donné [illegible] candidat démocrate pour le [illegible] majorité de 549 voix, et à [illegible] le candidat du même parti [illegible] une majorité de 507 voix.

[illegible] LABORE est le purgatif le [illegible] agréable, le plus efficace et le [illegible] de tous les purgatifs. Ce [illegible] réussit là où tous les autres [illegible] par les merveilleuses cures [illegible] obtenues, la Poudre Labore est [illegible] longtemps, au premier rang [illegible] indispensables dans les [illegible].

[illegible] les principales pharma[illegible] et de la campagne. [illegible] Ball, Lyon & Co., 40 et 42, [illegible] Ducongé, 39, rue de Char[illegible] [illegible], pharmacien, 255, rue [illegible].

[illegible]ANCE DE PRISONNIERS.

[illegible] du Pas-de-Calais raconte l'é[illegible] qui aurait suivi de peu la [illegible] la place :

[illegible] ligne, les turcos qui se trou[illegible] Soissons et les bataillons de mo[illegible] dirigés vers Château-Thierry, [illegible] d'un détachement prussien [illegible] kilomètres au-delà du [illegible] Harlennes, les Turcos et les sol[illegible] se sont jetés sur l'escorte pour [illegible] une mêlée s'en est suivie [illegible] laquelle les Prussiens ont fait [illegible] leurs armes ; en sauve qui peut [illegible] est suivi et un certain nom[illegible] prisonniers ont pu gagner les bois [illegible].

[illegible] bataillon de mobiles qui faisait par[illegible], mais à une certaine distan[illegible] à souffrir de la fusillade. [illegible] rapporte le même fait, [illegible] manière beaucoup plus rassu[illegible] nos soldats :

[illegible] se composait d'un bataillon [illegible] ligne, d'un détachement de tur[illegible] bataillon de mobiles de Vervins [illegible] batteries mobiles de Lille, [illegible] escortée d'un fort détachement [illegible]. A la hauteur du village d'Har[illegible] francs-tireurs cachés dans les [illegible] la contrée est couverte ayant fait [illegible] détachement, aussitôt les turcos [illegible] sur les soldats prussiens ; le [illegible] autant.

[illegible] s'engage. Les artilleurs mo[illegible] pour s'échapper dans les [illegible].

[illegible] de vingt sont rentrés en ville, [illegible] ne tardera pas à arriver, car [illegible] de plusieurs francs-tireurs de [illegible] auteurs de ce hardi coup de [illegible] à Lille aujourd'hui, que pas [illegible] lillois n'a reçu la moindre [illegible] dans la bagarre.

[illegible] qu'il y a eu très peu d'hom[illegible] blessés parmi les soldats du [illegible] ligne et des turcos, qui auraient gagné les bois voisins.

LA SITUATION EN ALLEMAGNE.

Londres, 8 novembre.

Plusieurs lettres des correspondants du World ont été reçues ici aujourd'hui. Nous en extrayons les passages suivants :

La misère et le mécontentement, résultat de la prolongation de la guerre, sont général en Allemagne, mais les journaux, redoutant les mesures sévères de ce gouvernement militaire, n'osent pas parler de cet état de choses. Le pays entier est moralement et matériellement dans les conditions les plus déplorables, et il est difficile de prévoir combien de temps encore l'indignation publique pourra être retenue par la discipline militaire.

La désolation règne partout. Des centaines de mille portent le deuil. La Prusse peut faire encore beaucoup de mal à la France, mais son épuisement est tel qu'elle ne pourra point la vaincre. Le roi Guillaume se trouve maintenant dans les mêmes conditions que l'empereur Napoléon III après les batailles des 14, 16 et 18 août, lorsque celui-ci n'osait plus rentrer à Paris sans avoir remporté un succès suffisant pour effacer ses revers. De même, le roi Guillaume cherche à conquérir de nouvelles gloires avant de rentrer dans sa capitale ; sinon la puissance prussienne s'écroulerait probablement comme les rêves de l'ex-empereur.

LA GUERRE A LA PRUSSIENNE.

Voici la circulaire qui a été adressée à tous les maires du département de la Meuse par le préfet que le roi Guillaume a imposé à ce malheureux département :

"Bar-le-Duc, 11 octobre 1870.

A Messieurs les Maires.

"Monsieur le Maire,

"Les autorités militaires ont été averties par les habitants de plusieurs communes de la prétendue approche de francs-tireurs, qui auraient l'intention de surprendre des soldats allemands isolés ou des petits détachements de l'armée allemande.

"Les communes étant responsables de ces attaques, les autorités militaires m'ont prié de vous prévenir que des punitions très sévères seront infligées sans indulgence et sans délai aux communes dans lesquelles, ou sur le territoire desquelles, un soldat allemand serait l'objet d'une agression quelconque, que les habitants y aient pris part ou non.

"Selon la gravité du fait, les punitions seront : de fortes amendes à payer ; plusieurs ou toutes les maisons de la localité seront brûlées ; plusieurs ou tous les habitants du sexe masculin de la localité seront arrêtés ou fusillés.

"Dans l'intérêt des communes, je m'empresse de porter cet avis à votre connaissance, en vous ordonnant de lui donner immédiatement la plus grande publicité possible en le faisant afficher ou en procédant d'après les usages de la localité.

"J'espère que votre commune ne sera pas atteinte d'un malheur que je ne pourrais m'écarter ni atténuer.

"A cette occasion, je rappelle à votre mémoire les punitions sévères auxquelles s'exposeraient les personnes qui, après l'occupation du pays par les troupes allemandes, partiraient pour se faire enrôler dans l'armée française ou dans la garde mobile.

"Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération.

"Le préfet de la Meuse,
"BERGENHAHN."

Voici la traduction exacte d'une ordonnance publiée en Alsace :

[illegible]

Le public est prévenu, conformément à l'ordre supérieur du général en chef de la [illegible], que plusieurs notables de la ville devront, dès maintenant, accompagner sur la locomotive, chaque train se rendant dans l'intérieur du pays.

Cette mesure est rendue nécessaire par les dégâts fréquents causés aux lignes du chemin de fer ; elle est portée à la connaissance de tous les habitants, afin qu'ils apprennent que leurs propres compatriotes seront les premiers à souffrir des déraillements et des autres accidents de cette nature.

Cet ordre devra être imprimé sur 50 exemplaires qui nous seront remis, ainsi qu'une liste des habitants notables de l'arrondissement, [illegible], classés dans le sens indiqué.

Wissembourg, le 21 octobre 1870.

Le commandant royal bavarois des Étapes,
Signé et scellé,
SCHEIDEN, major.

UNE LEÇON DONNÉE A BISMARCK.

Voici la note que le corps diplomatique a adressée, le 6 octobre, à M. de Bismarck :

"Les soussignés, membres du corps diplomatique résidant à Paris, ont eu, le 24 septembre dernier, l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence l'expression de leur désir qu'un courrier porteur de leurs dépêches officielles, put, chaque semaine, à des jours à désigner, franchir les lignes de l'armée assiégeante et se rendre jusqu'à une localité d'où le service postal régulier fût assuré.

"Par lettre du 26 octobre, M. le ministre des affaires étrangères de France vient de nous informer qu'il avait reçu la veille, en réponse de Son Excellence "qu'au courrier diplomatique ne pourrait traverser les lignes assiégeantes qu'à la condition que les dépêches seront ouvertes et ne traiteront aucun sujet touchant la guerre."

"Nous nous sommes fait un devoir, quant au contenu de nos dépêches, de nous conformer scrupuleusement aux obligations imposées pendant un siège aux agents diplomatiques par les règles et usages du droit international.

"Par contre, notre position diplomatique et nos obligations envers nos gouvernements ne nous permettent pas d'accepter l'autre condition, et de ne leur adresser que des dépêches ouvertes.

"Si cette dernière condition devait être maintenue, il deviendrait impossible, à vrai dire, aux représentants diplomatiques des États neutres d'entretenir des rapports avec leurs gouvernements respectifs.

"Paris, 6 octobre 1870.

"Signé : Le nonce apostolique, Flavius, Archevêque de Myre ; Kern, ministre de la Confédération suisse ; baron Adelswaerd, ministre de Suède et de Norvège ; comte de Moltke Hvitfeldt, ministre de Danemark ; baron Beyens, ministre de Belgique ; Lopez de Arosemena, secrétaire chargé d'affaires par intérim des légations de Honduras et du Salvador ; baron de Zuylen de Nyevelt, ministre des Pays-Bas ; M. Henrique L. Raton, chargé d'affaires du Brésil ; vicomte de Lancastre, chargé d'affaires du Portugal ; Washburn, ministre des États-Unis ; Torres Caicedo, ministre résident des E.-U. de Colombie ; duc d'Acquaviva, chargé d'affaires de Monaco et de Saint-Marin ; William Martin, chargé d'affaires de Hawaï ; Jules Thirion, chargé d'affaires de la république dominicaine ; V. de Ballivian y Roxas, ministre de Bolivie ; P. Galvez, ministre du Pérou."

LES FRANCS-TIREURS.

Pacy-sur-Eure, 22 oct., 10 h. 15 soir.
Commandant Mocquet au gén. de Kersalaun.

Aujourd'hui, à onze heures, le camp du bois d'Hécourt a été attaqué par six pièces d'artillerie, six escadrons de cavalerie, et deux bataillons d'infanterie au moment où nous allions déboucher du bois pour faire une forte reconnaissance en deux colonnes. Après une canonnade de deux heures et une vive fusillade, l'ennemi fut successivement délogé de ses positions à Villegats, et, craignant d'être tourné, il cessa l'attaque pour songer à la retraite.

Faute de cavalerie la poursuite dut être abandonnée. Trois compagnies de l'Ardèche et la compagnie de Caen qui marchaient avec nous ont bien donné : le bataillon de l'Eure a appuyé notre mouvement et repoussé de Chanfour les éclaireurs prussiens qui s'y présentaient. L'entrain de notre côté a été admirable. Nos pertes sont : pour le 1er bataillon de l'Ardèche deux tués ; quatre tués dans le 1er régiment d'éclaireurs. Un chef de bataillon, M. Guillaume, bras gauche fracturé, 12 blessés ou fortement contusionnés. Un maréchal-des-logis la jambe emportée.

Les pertes de l'ennemi sont environ 200 tués, dont un officier supérieur tué.

SUBSTITUTION.—Le steamer JENNIE HOWELL a été frété aujourd'hui par les propriétaires de La Belle, pour le commerce de la côte et de Lafourche, pendant la saison prochaine et le printemps. LA BELLE prendra la place du JENNIE HOWELL et fera le service de la côte et de Lafourche pendant toute la saison.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 182, Canal.

Une dépêche du préfet de Seine-et-Marne donne les détails suivants sur le combat entre les Prussiens et la garde nationale, qui a eu lieu, le 21, près de Nangis :

L'engagement à la ferme du Grand-Puits nous a coûté des pertes cruelles. Une trentaine de francs-tireurs ou gardes nationaux tués, décapitaine et lieutenant des francs-tireurs ont pu rentrer. Ceux qui n'ont pu rentrer ont été lâchement achevés sur place par l'ennemi, ainsi qu'un maire qui accompagnait les volontaires.

On assure que le propriétaire d'une ferme, située à 500 mètres du combat, a été fusillé par les Prussiens. Quarante ennemis tués.

—La Gironde, de Bordeaux, publie une lettre d'où nous extrayons le passage suivant :

Je lis dans vos colonnes que les "vendanges ont commencé en Champagne, et que, par ordre du grand duc de Mecklembourg, elles sont placées sous la protection spéciale des autorités militaires." Mais, pour une bonne raison, c'est que les premières bandes ennemies qui sont allées, suivant les habitudes prussiennes, accomplir dans les vignes l'œuvre de dévastation générale, s'en sont si gloutonnement acquittées, qu'elles furent atteintes en peu de jours d'une dyssenterie aiguë, et que nombre de ces courageux soldats y ont trouvé la fin qu'ils méritaient.

Qu'on ne sache donc pas gré aux hordes barbares qui ravagent notre pauvre Champagne de cette soi-disant protection accordée aux pays vignobles, et surtout que ces hypocrites proclamations n'abusent personne.

LA DÉFENSE DE CHATEAUDUN.

La dépêche suivante, dit le Moniteur universel, a été expédiée hier au gouvernement de la défense nationale :

"Dans la journée du 18 octobre, la ville de Châteaudun (Eure-et-Loir), a été assaillie par un corps de cinq mille Prussiens. L'attaque a commencé à midi sur tout le périmètre de la ville dont les rues intérieures étaient barricadées. La résistance s'est prolongée jusqu'à neuf heures et demie du soir. Les francs-tireurs de Paris, la garde nationale sédentaire de Châteaudun ont rivalisé de courage et d'énergie. A ce moment, la place de la ville était couverte de cadavres prussiens. On estime les pertes de l'ennemi à plus de dix-huit cents hommes. La ville n'a pas été occupée. Elle a été bombardée, incendiée, et les Prussiens ne se sont établis que sur ses ruines. L'incendie dure encore. Ces détails ont été apportés par M. de Termon, receveur des postes, qui a brillamment fait son devoir de citoyen ; le commandant de la garde sédentaire, M. Testanières a été tué à la tête de son bataillon. La résistance de Châteaudun, ville ouverte, peut être mise à côté des pages les plus héroïques de notre histoire. La délégation du gouvernement ouvre un crédit pour subvenir aux besoins des familles de Châteaudun. Ce décret porte que cette noble petite cité a bien mérité de la patrie.

"LÉON GAMBETTA."

Il y avait à Châteaudun : 700 hommes du bataillon des francs-tireurs de Paris, 110 hommes des francs-tireurs de Nantes, 50 francs-tireurs de Cannes et 500 gardes nationaux.

La Correspondance Havas publie le décret suivant de la délégation gouvernementale de Tours :

"Considérant que la petite cité de Châteaudun, ville ouverte, a résisté héroïquement pendant plus de neuf heures, dans la journée du 18 octobre, aux attaques d'un corps prussien de plus de cinq mille hommes, qui n'a pu réussir à l'occuper qu'après l'avoir bombardée, incendiée et presque totalement réduite en cendres ;

"Considérant que, dans cette mémorable journée, la garde nationale sédentaire de Châteaudun s'est particulièrement distinguée par son énergie, sa constance et son patriotisme, à côté du corps des braves francs-tireurs de la ville de Paris ;

"Considérant qu'il y a lieu de signaler à la France par un décret spécial du gouvernement, le noble exemple donné par la ville de Châteaudun aux villes ouvertes, exposées aux attaques de l'ennemi, et de subvenir aux premiers besoins de la population chassée de ses demeures par l'incendie des obus prussiens ;

"Déclare que la ville de Châteaudun a bien mérité de la patrie.

"Un crédit de 100,000 fr. est ouvert au ministère de l'intérieur pour aider la population de Châteaudun à réparer les pertes qu'elle a subies, à la suite de la belle résistance de la ville aux Prussiens, dans la journée du 18 octobre 1870."

☞ Les comités de machines à coudre des Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour familles.

CHRONIQUE LOCALE.

ARRIVAGE.—La Levée, devant la rue Jackson, 1e District, présentait hier matin une scène fort animée. Le steamer Brême, Frankfort, le premier depuis le commencement de la guerre franco-allemande, y débarquait 800 passagers, dont 500 vont partir immédiatement pour le Texas.

ECOLES PUBLIQUES.—Les demandes d'admission étaient fort nombreuses hier matin au bureau de la Direction des Ecoles, rue de Bourgogne No 39. Le secrétaire du Bureau, M. N. T. Kendall, ainsi que M. Van Norden, membre de la Direction, ont beaucoup à faire pour délivrer des cartes d'admission. A midi, il y avait en déjà 175 demandes. Lundi prochain, et les lundis suivants, le Bureau sera ouvert de nouveau aux mêmes heures pour recevoir les postulants.

AFFIDAVITS.—Le Dr. Robert K. Smith, juge de paroisse de l'Ascension, a fait, hier, devant le commissaire des Etats-Unis, Urban, contre Félix Reynaud et F. Brady, de Donaldsonville, un affidavit où il les accuse d'avoir violé la 19e section de l'Acte du Congrès du 31 mars 1870. Les accusés ont été arrêtés et mis sous une caution de $1000 chacun pour garantir leur comparution. M. J. Burnside a signé les deux cautions.

David Fisher, de Donaldsonville, a été arrêté, avant-hier, par le marshal des États-Unis, sur un affidavit qui l'accuse devant le commissaire des États-Unis, Grant, d'avoir tué le maire Schomberg et le juge Lawes. A défaut de caution, M. Fisher a été écroué à la prison de paroisse.

TAXES.—Les employés du département des finances ont collecté, dans l'espace de 3 mois, 17,000 comptes de taxe pour l'année 1869. M. Walton a été forcé de remettre à l'avocat de ville, M. Geo. de Lacey, 5000 comptes de taxe, plus ou moins, sur lesquels on peut obtenir des jugements aussitôt qu'ils seront mis au rôle. Ces comptes arriérés appartiennent aussi à la même année.

LES PRISONNIERS DE BATON-ROUGE.—Hier, à onze heures du matin, a commencé l'interrogatoire des citoyens de Baton-Rouge arrêtés par ordre du commissaire des États-Unis, Van Ornum, et amenés ici sous une escorte militaire, à bord du cotre du revenu Wilderness. Ils sont accusés de conspiration, de meurtre et d'intervention avec les officiers de l'élection dans l'exercice de leurs devoirs. La salle du commissaire des États-Unis n'étant pas assez vaste pour contenir les accusés et les témoins, la cour des États-Unis qui servait de bivouac à une compagnie d'infanterie a été évacuée par les soldats et occupée par le commissaire.

A 1 heure les prisonniers, au nombre de 60, ont été introduits. Les commissaires des États-Unis, Van Ornum et Grant ont pris leurs sièges et l'avocat de district des États-Unis, assisté du juge Atocha et de M. Bukwith se sont présentés pour la poursuite. Les avocats de la défense sont MM. New, Fuqua, Favrot, Lamon et Reed. L'assistant avocat de district a lu le nouvel affidavit fait par le maréchal Shorter. Le major New demanda la récusation du commissaire Van Ornum qui sera certainement obligé de servir comme témoin. Le susdit commissaire obtempère à la demande et remet toute l'affaire au commissaire Grant.

Un des témoins de la poursuite étant appelé, le maj. New demande que tous les autres témoins sortent, ce qui est accordé. Alors le député marshal des États-Unis Hollander fait l'appel des témoins à charge. Une partie se trouve ici et répond, une autre partie est encore à Baton Rouge. Aucun témoin à décharge n'a été encore assigné, et nous nous bornerons à rapporter ce qui nous paraîtra vraiment digne d'intérêt.

ATTAQUE DANGEREUSE.—Un nommé Charles Holmes a été assailli lundi soir, sur la Levée, par un inconnu qui lui a donné, il ne saurait dire avec quel instrument, un coup si violent à la tête, qu'il en a été étourdi pendant quelques minutes. M. Holmes ne peut découvrir la cause de cette attaque, attendu qu'il n'a pas été volé, et il suppose qu'il a été pris pour un autre.

FEU.—Un incendie s'est déclaré hier, entre midi et une heure, dans une cuisine rue de la Paix entre les rues Chartres et Royale, et s'est étendu à la maison voisine, à deux étages, appartenant à Mme Lecuir. Les deux maisons ont été presque entièrement détruites. Perte couverte par l'assurance.

UN RÈGLEMENT COUTEUX.—Le compte de la seconde brigade de la milice qui a veillé au maintien de la paix pendant les élections, s'élève à $1804 25. C'est là un des nombreux règlements auxquels les élections ont donné lieu et probablement un des plus petits.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion hier soir, sous la présidence du maire Flanders.

M. West demande la ratification des changements suivants dans son département : A. H. McArthur, surintendant du bureau des quais et débarcadères, à la place de Jas. Cone, démissionnaire ; Geo. Crosby, wharfinger du Deuxième District, à la place de McArthur, appelé ailleurs. Les changements sont ratifiés.

L'administrateur Delassize dit que pour réparer les maisons d'école d'une manière convenable il faudrait $7000 au lieu de $1000 qui restent.

M. Walton ayant reçu de la Compagnie de billets de banque d'Amérique, plusieurs milliers de billets de ville et de certificats de dette imprimés, présente une résolution pour la destruction de toutes ces paperasses. Adoptée.

Une résolution de M. West, l'autorisant à annoncer pour une fourniture de 5,000 barils de coquilles, est adoptée.

Des résolutions pour élever les banquettes de la rue Girod, et pour l'ouverture de la rue Franklin, entre les rues Jackson et Philip sont adoptées.

M. Shaw présente un budget pour 1871. Ce budget est renvoyé à l'impression.

M. R. W. Todd, ex-surveyor de la ville de Jefferson, est élu député surveyor.

Le rapport de M. West, qui conclut au renvoi de E. Dumas à M. John Bistry pour l'indemnité qu'il réclame pour dommages éprouvés par lui dans l'Avenue St Charles par la négligence des contrôleurs du pavage est adopté.

Les comptes présentés à l'avenir pour la pension des chiens seront réduits à 25 cts par jour. M. Pierce a défendu les nourrisseurs de chiens.

La résolution de M. Pierce élevant le salaire du médecin de ville à Alger de $500 à $1,000, donne lieu à une grande discussion. MM. Bouzano, Shaw et Flanders s'opposent à l'augmentation de tout salaire avant la fin de l'année. La résolution est finalement amendée par une addition de $800 comme rémunération extraordinaire.

M. Pierce fait un rapport favorable sur la pétition de la compagnie du chemin de fer de Jackson pour obtenir la permission de faire mouvoir ses chars avec la vapeur dans les rues de la ville jusqu'à son nouveau dépôt. Une résolution présentée à cet égard est ajournée.

— Les femmes allemandes se servent de la poste pour envoyer toutes sortes de cadeaux à leurs maris, à leurs fils et à leurs fiancés. Comme il est permis d'expédier des lettres de 16 onces, elles y renferment des cigares, du chocolat, du thé, des chaussettes. Une paire de ces dernières est expédiée en deux fois. On raconte qu'une femme a envoyé à son mari une chemise de flanelle en six morceaux, sous six enveloppes. La dernière lettre contenait la manche gauche, avec des aiguilles et du fil pour la coudre au reste du vêtement.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

La reprise de Dijon confirmée.

Bruit confirmé aussi d'une victoire à Arthenay.

Succès de la garde nationale à Dole.

La marche du prince Fréd. Charles sur l'Yonne.

Il pousse 150,000 Prussiens au secours de Von der Tann.

Rapport de Trochu sur les subsistances.

Paris a encore pour deux mois de vivres.

Rapport de Thiers sur ses conférences avec Bismark.

Nouvelles Européennes

Londres, 15 nov—(Spécial au Telegram.) Des dépêches de Blois et de Tours confirment le bruit qu'une bataille a été livrée près d'Artenay. On ne connaît pas encore l'étendue des pertes prussiennes, mais il est hors de doute que les Français ont remporté une autre victoire.

La bataille a commencé par une attaque contre Von der Tann, le long de la route qui conduit à Chevilly et à Orléans, et le combat a été évidemment très acharné ; on dit que partout dans le voisinage d'Orléans les indices d'une retraite complète et précipitée des Allemands sont visibles, et les dépêches subséquentes confirmeront, sans aucun doute, ce qui n'est à présent que la réunion des rumeurs confuses fournies d'après les renseignements des traînards de l'armée et des paysans.

Les Français poursuivent les avantages de leurs récentes victoires avec une grande ardeur et avec impétuosité, et les derniers rapports de l'intérieur de Paris, ou la nouvelle des victoires a été officiellement publiée, éclaircissent le sombre nuage qui dominait la capitale.

Tours, 15 nov—Une dépêche de Lyon annonce que les soldats mutins de la garde mobile ont été jugés et que trois ont été exécutés.

Auxonne, dans le département de la Côte-d'Or, a été presque investie par les Prussiens.

Dôle, 14, via Tours, 15 nov—La force prussienne à Chevigny, forte d'environ 1800 hommes, a été rappelée à Gray, dans le département de la Haute Saône, à cause de la reprise de Dijon par les Français.

Trois cents prussiens ont attaqué cette place hier, mais ont été bravement repoussés par la garde nationale.

Marseille, 15 nov—Les retours des élections municipales donnent 29,000 républicains et 8000 communistes. La ville a été parfaitement tranquille.

Pesth, 15 nov—Dans la Diète hongroise aujourd'hui, Deak a pressé le gouvernement de résister aux prétentions de la Russie. L'opposition, néanmoins, désire un arrangement pacifique.

Londres, 15 nov.—Une canonnière a capturé le navire allemand Fena Joahanna.

Tours, 15 nov.—On rapporte que les Bavarois du commandement de Von der Tann désertent en grands nombres. Les paysans les prennent et les amènent dans les villes.

Le gouvernement, par l'organe du Moniteur, remercie la garde nationale du département de Seine et Marne pour sa bravoure en capturant un corps de cavalerie prussienne.

Rien d'officiel de Paris ou de l'armée de la Loire n'a été publié aujourd'hui.

Le général Paladine est, par décret, nommé général en chef de l'armée de la Loire. En addition aux forces qui sont déjà en campagne, il sera établi quatre camps retranchés de 500,000 hommes pourront être exercés.

Une dépêche de Gien dit que l'ennemi est à Sens.

On a trouvé une grande quantité de joyaux et d'or sur les prisonniers allemands capturés autour d'Orléans.

Londres, 15 nov. — Les autorités prussiennes à Strasbourg ont découvert et dispersé un bureau de recrutement français qui était conduit dans le plus grand secret et qui avait envoyé à la guerre 280 francs-tireurs.

Une colonne prussienne de Rheims menace l'armée du général Cambriel.

Versailles, 15 nov.—L'armée qui assiège Paris est protégée par l'arrivée de nouvelles troupes.

Londres, 15 nov—La capture de Dijon est confirmée. Le prince Frederick Charles est arrivé sur l'Yonne avec 150,000 hommes au secours de Von der Tann.

Bismark nie l'authenticité d'une dépêche envoyée par lui au ministre allemand du Nord, à Florence.

Cork, 15 nov—Une grande démonstration de sympathie pour le Pape a été faite ici, ce soir, sous la présidence de l'évêque de Cork. Des discours ont été prononcés par des membres du département représentant le district de Cork. Des résolutions exprimant de vives sympathies pour le Saint Père, déplorant la destruction du pouvoir temporel comme chose préjudiciable à la paix de l'Europe et favorisant l'adresse d'un mémoire au gouvernement, sont adoptées par acclamation.

New York, 15 nov—Le correspondant du World, à Paris, lui écrit de cette ville, à la date du 9, que le général Trochu a informé les troupes, dans une récente allocution, que toute la force des Allemands autour de Paris était de 300,000 hommes étendus dans une ligne de circonvallation de 60 milles, et que lorsque le temps opportun serait arrivé, il serait facile de trouer et de rompre ce faible cercle.

Le rapport officiel montre qu'il y a assez de provisions pour donner de la viande fraîche, du lard, du pain et des légumes secs, en tout deux livres de nourriture vendues à chacun des habitants jusqu'au 29 janvier.

Une correspondance envoyée de Dole au World dit : Les Français ont repris Dijon après un brillant engagement, les Prussiens se retirant au nord-est.

Une correspondance du Londres à ce même journal dit qu'on croit que la réponse de l'Angleterre à la demande de la Russie pour l'abolition du traité de 1856, est faible et décourageante dans le ton.

Londres, 15 novembre, à minuit.—Des rapports additionnels confirment la reprise de Dijon par les Français.

Les églises de France offrent leurs cloches pour faire des canons.

Le prince Fréd. Charles est arrivé sur l'Yonne. Ses colonnes convergent à Sens. Il traversera la rivière pour aller au secours de Von der Tann avec 150,000 hommes.

Florence, 15 nov.—L'Opinione croit que les demandes de la Russie seront accordées par les puissances.

Londres, 15 nov.—Le cabinet de Vienne est mécontent de la dépêche de Gladstone à la note russe et le compare à Lord Aberdeen.

En vue d'un mouvement possible de la Russie vers le sud, une flotte anglaise d'observation sera envoyée dans la Méditerranée ayant Malte pour point de rendez-vous.

La Belgique répond aux plaintes prussiennes sur le ton de la presse belge, que la presse belge est constitutionnellement libre.

Londres, 15 nov, 11 P. M.—Des dépêches reçues ce soir, disent que le prince Frédérick-Charles se porte au Sud. Ses troupes occupent Doulevant, Trojo et Sens.

St-Petersbourg, 15 nov.—La dépêche du prince Gortschakoff concernant le traité de Paris de 1856 est datée du 31 octobre.

Cette circulaire cite des altérations ou violations successives aux traités européens, et parmi ces traités celui de 1856. Il ne peut comprendre pourquoi la Russie devait l'observer quand d'autres ne l'ont pas fait. En conséquence la Russie dénoue ses obligations à une jouissance limitée du Pont Euxin et invite le Sultan à jouir de droits égaux aux siens. Elle n'a aucun désir de raviver la question d'Orient et ne vise qu'à augmenter sa force défensive.

Le gouvernement a préparé comme compromis un substitut qui est une base équitable et qui sera conséquemment une base permanente.

New-York, 15 nov.—Un correspondant du World, à Versailles, écrit à la date du 11 : Von Moltke a dit hier : Paris pourra tenir quatre semaines de plus. Il déplore la folie des Français en refusant de céder, et la nécessité de dévaster le pays.

L'opinion de l'armée concernant l'entrée à Paris coïncide avec celle de Moltke. Les hommes cependant sont anxieux de retourner chez eux. Ils ne se soucient pas de voir Paris maintenant.

La croyance prévaut parmi les officiers qu'aussitôt que Paris sera occupé, une majorité des troupes sera cantonnées dans la ville et y demeurera tout l'hiver, surveillant l'Assemblée constituante et tenant un vaste cercle de pays en leur possession, pendant que l'armée du prince Frederick Charles pacifiera le reste du pays jusqu'à ce que l'armée nagère sous Bazaine revienne en France pour renforcer le nouveau gouvernement avec lequel la paix sera faite. Napoléon ; voilà la raison pour laquelle Bazaine a été envoyé à Wilhelmshohe et pour laquelle il y a de constantes communications entre Napoléon, le Roi, Bismarck et les impérialistes d'Angleterre et de Belgique.

Londres, 15 nov—Le Times d'aujourd'hui publie le rapport de Thiers sur sa mission d'armistice. Il dit qu'il croit devoir donner aux grandes puissances qui désiraient qu'un armistice fut conclu, un rapport succinct sur les graves négociations qu'il avait consenti à entreprendre. Il parle de la désolation du pays par lequel il a passé en allant d'Orléans à Versailles, où il ne s'est arrêté qu'un moment. Il va ensuite à Paris, s'arrêtant au ministère des affaires étrangères pour conférer avec le gouvernement ; il passa la nuit à délibérer et le 1er novembre, au matin, il se rendit chez Bismark qui était parfaitement au courant de sa mission, attendu qu'il avait reçu en même temps qu'on l'avait reçu en France, l'avis que les Puissances désiraient un armistice pour éviter l'effusion du sang et permettre à la France, au moyen des élections, de former un gouvernement régulier avec lequel un traité effectif pourrait être conclu.

Cela était d'autant plus évident que la Prusse avait prétendu, qu'en raison de la situation de la France, elle ne savait pas à qui s'adresser. Bismark mentionna en passant, que les restes du gouvernement maintenant à Cassel, étaient les seuls reconnus en Europe ; qu'il avait cependant l'intention d'établir des relations diplomatiques sans s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France. Thiers répondit immédiatement, que le gouvernement qui avait précipité la France dans l'abyme d'une guerre si follement résolue avait pour toujours terminé son existence avec sa carrière fatale à Sédan et ne serait pour la France qu'un emblème de honte et d'affliction.

Bismark ne contesta pas le fait et fit avec moi l'examen des questions suivantes sur l'armistice proposé :

Donner à la France le temps d'exprimer sa volonté pour le gouvernement qu'elle désire avoir ; permettre une entière indépendance pour les élections pendant l'armistice, et aussi pour l'organisation des armées ; enfin, permettre le ravitaillement des places assiégées et spécialement le ravitaillement de Paris.

Bismarck sembla n'avoir aucune objection à émettre sur ces divers points, et, après une entrevue qui dura 4 heures, j'avais le droit de supposer que nous tomberions d'accord sur tous les points et que le premier qui devait conduire à une paix désirée dans les deux hémisphères était à peu près conclu. Nous avions trois conférences par jour, car j'étais impatient d'obtenir un résultat qui causerait autant de bruit que le canon que nous entendions distinctement.

Le comte Bismark m'assura, quant au principe de l'armistice, qu'il désirait autant qu'aucun des neutres, terminer les hostilités et voir en France l'établissement d'un gouvernement qui pourrait contracter des obligations durables. Nous étions ainsi d'accord sur les points essentiels. Je demandai une armistice de 25 à 30 jours, parce que ce délai faisait besoin pour le vote et la réunion des candidats élus.

Bismarck ne contesta pas cela et sembla accepter 25 jours. Quant à l'élection, Bismark m'assura qu'elles seraient libres dans les départements occupés par les Prussiens. Il fit, néanmoins, une réserve concernant cette portion du territoire français près de la frontière du Rhin, et allemande d'origine. Je répondis immédiatement que l'armistice ne devait pas être retardé par des argumentations sur des questions qui appartenaient à un traité de paix.

Bismark dit : Il vaut mieux ne pas discuter ces questions, et si je n'admets pas l'agitation électorale dans les provinces dont il s'agit, je ne refuserai pas qu'elles soient représentées dans la future assemblée par un notable aussi libre dans ses opinions que tous les autres représentants.

Après une pause, nous parlâmes des arrangements à prendre pour les armées. Bismark, à cet égard, s'en référa aux généraux et au Roi. Voici la conclusion à laquelle nous arrivâmes : Les belligérants resteront où ils seront le jour de la signature de l'armistice. Ce dernier lieu vint la question du ravitaillement, et ici, le sujet encore, Bismark voulut consulter les commandants militaires. En conséquence l'affaire fut remise au lendemain.

Le 3 quand je revis Bismark il me sembla mal à l'aise et préoccupé. Il me demanda si je n'avais aucune nouvelle de Paris. Je lui répondis négativement. Il me dit, alors : Paris est en révolution et un gouvernement est proclamé. Je répondis : si le désordre triomphe pour le moment, l'amour du peuple pour l'ordre et son patriotisme auront bientôt restauré l'ordre. Je fus forcé, néanmoins, de suspendre les négociations mais je reçus la preuve que je ne m'étais pas trompé.

Je vis Bismarck cette nuit même et je repris les négociations sur l'affaire du ravitaillement. J'expliquai le principe suivant lequel, à la fin de l'armistice, chaque ville belligérante devait se retrouver dans les mêmes conditions qu'au commencement.

Bismarck, parlant au nom des autorités militaires se prononça contre le ravitaillement, moins qu'il en reçut un équivalent militaire. Je lui demandai ce qu'il voulait dire par là et il me répondit en disant : une position militaire, plus d'un fort et peut-être plus d'un. J'arrêtai immédiatement Bismark et lui dis : Est-ce Paris que vous voulez ? Paris, notre force, notre espoir, que vous ne pouvez conquérir après 50 jours de siège.

Arrivés là, nous ne pûmes aller plus loin. Je vis que l'esprit militaire tout puissant contre la politique de paix, et je demandai à Bismark de le quitter pour aller voir M. Favre et lui donner des conseils. Bismarck me chargea de déclarer qu'il n'interviendrait pas dans les élections qui auraient même si il n'y aurait pas d'armistice et qu'il laisserait Paris communiquer avec Tours à ce sujet.

Le gouvernement fut informé de ce qui avait eu lieu et m'enjoignit de rompre les négociations sur le refus de permettre le ravitaillement de Paris et de quitter Versailles. Je fis part de cette résolution à Bismarck.

C'est aux puissances à juger la conduite des belligérants et les efforts faits pour assurer la paix tentative qui n'a pas échoué par la faute de la nation, mais par celle du dernier gouvernement qui ne devait son existence qu'à la faute commise par la France de remettre sa destinée en de telles mains.

Signé : THIERS.

Nouvelles du Mexique.

Mexico, 2, par la Havane, 15 nov—Le choléra sévit à Minatitlan. Il y a été apporté par un navire en juillet. Le gouvernement a fermé le port de Merida et a ouvert le port de Progresso en place.

La santé de Juarez et de sa femme s'améliore.

Des bandits pillent les villes et les établissements dans l'Etat de Sinaloa.

Le procès de Canto, pour assassinat, a été encore remis.

Le général Negrete a été reçu avec enthousiasme à Puebla.

Les journaux publient de furieux articles contre les Américains ayant des réclamations contre le Mexique.

La candidature de Porfirio Diaz pour la présidence gagne du terrain.

Nouvelles de Washington.

Washington, 15 nov—Il y a eu séance du Cabinet aujourd'hui. Le Président a nommé Jas. R. Beckwith, avocat de district des Etats-Unis pour la Louisiane, et Wm. Hunter appréciateur de marchandises à la Nouvelle-Orléans.

Le superviseur du revenu pour le Tennessee télégraphie que 300 distilleries fonctionneront tout l'hiver dans l'Etat.

Nouvelles diverses.

Montgomery, Ala., 15 nov.—La Foire a ouvert aujourd'hui avec un très beau temps et elle promet d'être très belle. Il y aura un grand tournoi mercredi.

Les démocrates emportent l'État par trois à cinq mille voix de majorité. Dans la Chambre il y aura 65 démocrates et 35 républicains dont la de majorité. Dans la dernière Chambre il y avait 17 démocrates et 83 républicains. Le Sénat reste avec deux démocrates et 31 républicains. La majorité, quand les deux Chambres seront réunies, est douteuse.

New-York, 15 nov—Le commodore Garrison, James A. Raynor, W. S. Williams et autres capitalistes qui sont les principaux actionnaires et les directeurs du chemin de Chattanooga, ont établi une ligne de steamers entre la Nouvelle-Orléans et le Texas. Le Thomas Kelso, steamer en fer d'un faible tirant d'eau, et d'environ 1400 tonneaux, partira de ce port dans le courant du mois pour commencer le service.

Cincinnati, 15 nov.—Les funérailles de Starbuck, du Times, mort d'une maladie du cœur auront lieu jeudi. On le regrette beaucoup. Il avait été en rapport intime avec l'administration de cette ville dans le temps de la plus grande prospérité et il était un des citoyens les plus bienveillants. Starbuck avait lancé le Times il y a 31 ans.

Chicago, 15 nov—L'élection du général Moore au Congrès, dans le 1e district, ne paraît pas faire le moindre doute. Sa majorité sera de 8 à 900. Il paraît qu'on ne doute pas plus de l'élection de J. B. Hawley, dans le 1e district, bien qu'avec une faible majorité.

Il y a eu des tempêtes de neige sur beaucoup de points au nord-ouest et au sud d'ici, aujourd'hui.

Cincinnati, 15 nov—Le général Weitzel, chargé des améliorations du canal de Louisville, en réponse à une lettre de Geo. F. Davis, président du conseil des Aldermen, a dit qu'il avait recommandé aux directeurs de ne pas ouvrir le canal pendant que les eaux sont basses, et avait fait la remarque que le gouvernement travaillait pour le bénéfice de tout le monde et non d'une classe ; il fait tout ce qui dépend de lui pour qu'il ne soit pas permis aux bateaux de passer pendant la nuit ; mais cela se pratique après que les ouvriers ont quitté leur travail. L'élargissement du canal se fera, mais il faut patienter.

Il pense que si le Congrès n'alloue pas les allocations qu'il a demandées, le canal se trouvera fermé durant deux étés. Il condamne les résolutions de la nature de celles adoptées récemment à Cincinnati et qui demandent l'ouverture immédiate du canal.

Marchés Européens.

Liverpool, 15 nov., au soir—Le marché au coton a clos ferme ; middling uplands 9 1/4 à 9 3/8. Orléans 9 1/2 à 9 5/8. Vente aujourd'hui de 2000 balles, dont 3000 prises pour l'exportation et par spéculation.

Marchés Américains.

New York, 15 nov—Le marché au coton a clos excessivement ferme. Vente aujourd'hui de 1000 balles. Le middling upland à 16 1/2. La farine est inactive. La commune du Sud à la qualité extra 5 15 à 6 20. Le maïs a fléchi de 1 à 3 cts ; le nouveau 85 à 86, le vieux 88 1/2 à 89. Le fret est ferme.

New-York, 15 nov—L'argent était très actif ainsi que l'or, qui avait d'abord fléchi à 110 7/8, mais s'est relevé et a clos à 111 3/8 et 111 1/2. Les fonds du gouvernement ont été calmes dans le courant de la matinée, mais sont devenus plus fermes. Les 81 à 63, les 10-40 fermes ; les 62 à 108 ; les 64 à 107 ; les 65 à 110 7/8 ; les nouveaux à 109 1/4 et les 10-40 à 106 1/4. Les Levées de 71 à 89 les 8.

Norfolk, 15 nov.—Coton ferme ; bas middling 15. Reçu 1788, exporté à la côte 2589, stock 4096.

Charleston, 15 nov.—Coton ferme : middling 15 1/2. Vente de 1000 balles. Reçu 2804, exporté en Angleterre 4685, stock 34,194.

Memphis, 15 nov. — Coton ferme, middling 14 7/8. Vente de 3400 balles. Reçu 3480. Exporté 1317.

Savannah, 15 nov.—Coton ferme, middling 15 3/8. Exporté en Angleterre 3049, et au continent Européen 1905. Stock 76,080.

Mobile, 15 nov—Coton ferme, middling 15 à 15 1/2. Vente de 1400 balles. Stock 33,502.

Galveston, 15 nov—Coton ferme ; good middling 13 1/2. Vente de 700 balles. Reçu 1739. Stock 16,910.

St-Louis, 15 nov—Farine ferme. Superfine de 4 à 4 15. Maïs ferme et en bonne demande à 65. Avoine 41. Whiskey 85. Cochons fermes de 5 25 à 6 75.

Louisville, 15 nov—Toile d'emballage ferme. Le coton est ferme, middling 14 3/8. La farine, les grains et les provisions sont calmes, mais les prix se maintiennent. Les cochons valent $5 50 à $7. Tabac, vente aujourd'hui, de 94 boucauts, $5 25 à $6 50 le commun à good lugs, et $6 75 à $16 50 le commun à good leaf, $1 à $1 le medium à bright wrappers.

Cincinnati, 15 nov—Coton ferme et en bonne demande, middling 15 1/4. Farine légèrement demandée, mais les détenteurs maintiennent de $5 60 à $5 75. Le maïs est languissant et fléchit, 45 à 46. Avoine peu demandée. Porc nominal à 23. Cochons 6 60 à 7. Il en a été reçu 5000.

Nouvelles des Rivières.

Vicksbourg, 15 nov. — Descendus : Celeste, hier, à 9 P. M. ; Mary Alice à 4 A. M., Pargond à midi, Carrie Kountz à 3, Nick Longworth à 5, Shannon et Natchez à 6 h. P. M. Fleuve stationnaire.

Memphis, 15 nov.—Descendu : Indiana. Fleuve montant lentement.

Louisville, 15 nov—Le bateau Leon va faire les voyages de Louisville à la Nouvelle-Orléans. Partis, le Virginia, pour la Nouvelle-Orléans.—L'Ohio a baissé de 2 pouces.

Nouvelles des Passes.

Passe Sud-Ouest, 15 nov.—Baromètre 30-45, vent N. O. fort.

(Dépêches d'hier soir.)

Havane, 15 nov. — La cour martiale qui siège en ce moment a condamné à mort tous les chefs de la rébellion, les membres des différentes juntes, toutes les personnes qui ont pris part à la révolte, mais qui sont absentes de Cuba.

Tous les biens des condamnés ont été confisqués.

Londres, 15 nov—Les dépêches de Tours et de Blois sont quelque peu confuses et non vérifiées jusqu'à présent. Le rapport d'après lequel le général Von der Tann, marchant vers le Sud avec des renforts, aurait été furieusement attaqué par les Français, près d'Arthenay, à la suite de quoi il aurait perdu 20 canons et beaucoup de prisonniers, a besoin d'être confirmation.

Tours, 14 novembre, au soir—Les journaux annoncent que les avantages matériels résultant de la victoire de Coulmier ont été plus grands qu'on ne le supposait d'abord.

On a trouvé les Allemands se cachant dans les bois et dans les bâtisses isolées ; on a aussi trouvé plusieurs canons et capturé beaucoup de chevaux.

Un général français qui avait négligé d'entourer les bois comme il en avait reçu l'ordre et qui a laissé ainsi échapper 3000 prisonniers, a été renvoyé de l'armée sur le champ de bataille. Plusieurs colonels ont été promus au grade de général.

Une carte prise sur la personne d'un officier supérieur, indiquait les villes qui devaient être occupées par les Prussiens. Ni Tours ni Blois n'étaient mentionnées.

Le général Von der Tann a failli être pris à Orléans.

Thiers publie une relation de son entrevue avec Bismark au sujet d'un armistice. Toute la discussion a roulé sur la question du ravitaillement de Paris. Thiers dit que Bismark, parlant au nom des chefs militaires, s'est prononcé contre le ravitaillement et a déclaré ne pas vouloir y consentir à moins qu'il ne reçut un équivalent militaire.

"Je lui demandai, ajoute M. Thiers, ce qu'il entendait par ces mots ; il répondit : un fort, peut-être plus d'un." Je l'arrêtai aussitôt en lui faisant observer que c'était Paris qu'il demandait. "Paris, dis-je, que vous n'avez pu soumettre après cinquante jours de siège !"

Berlin, 15—Les négociations pour l'unité allemande sont toujours en voie de progrès. La Prusse propose de laisser la question des règlements pour la presse et pour les réunions publiques exclusivement au parlement fédéral.

Le Post de Berlin dit que Gladstone est intervenu dans l'intérêt de la paix juste assez longtemps pour permettre à l'emprunt français de trouver son placement.

Hambourg, 15 nov—Le steamer "Westphalia", qui était parti pour New York, s'est réfugié à Cuxhaven à cause des mouvements de la flotte française près de l'embouchure de l'Elbe.

Londres, 15 nov—Des documents trouvés dans un ballon que les Prussiens ont capturé dernièrement compromettent gravement la neutralité de la Suisse.

Une note du gouvernement français remercie les neutres de leur intervention en faveur de la paix. La note ajoute : l'acceptation des dures conditions offertes par la Prusse eût été souscrire virtuellement à notre propre annihilation.

Le Times exprime aujourd'hui, dans un article, la croyance que le sentiment français est si intense que la guerre ne finirait nullement avec la prise de Paris.

Vienne, 15 nov—La nouvelle de l'évacuation d'Orléans par les Prussiens a créé un grand enthousiasme à la Bourse.

Londres, 15—Le Telegraph dit qu'il est certain que la Russie a sur la Mer Noire 60 canonnières blindées, prêtes pour l'action.

Tours, 15—La résolution prise par la Russie de répudier le traité de 1856 produit une vive sensation ici. On dit que l'envoyé anglais est allé à Versailles pour s'informer des vues du roi Guillaume sur cette affaire.

Le camp français entre Artenay et Orléans est puissamment fortifié. C'est la base de l'armée de la Loire. Les francs-tireurs et les éclaireurs prussiens se livrent constamment à des escarmouches dans les environs de St-Peravy.

Passe Sud-Ouest, 15—Baromètre 30-60. Vent, Nord, fort. Arrivé, steamer "Austin", hier soir, d'Indianola. Pas de départs.

Passe à Loutre, 15 nov., midi—Vent, Nord, frais. Arrivés, steamer "Florida", de la Havane ; goëlette "Henrietta" de la Baie de Montego, Jamaïque. Pas de départs.

Londres, 15 nov—Consolidés 92 3/4, 5-20, de '62, 89 1/4.

Liverpool, 15, midi—Coton ferme. Upl. 9 1/2. Orléans 9 3/8. Vente approximative 10,000 balles.

New-York, 15 novembre, midi. — Coton actif mais fort, Orléans 15 7/8, ventes 2000 balles. Thérébentine plus ferme à 46 1/2.

Or, 111 3/8 ; sterling, 9 1/8 à 9 3/4, 5-20 de 62 à 108.

(Dépêche spéciale au Picayune.)

New York, 15 nov., 1 h. P. M.—Le câble transmet le bruit d'une nouvelle défaite des Prussiens, entre Chevilly et Orléans.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, ne coûte que $55. Bureaux, 182, de la rue du Canal.

Décédé, hier soir à 7 heures et demie, à l'âge de quarante-deux ans, HENRI LAVAUX, natif du département de la [illegible] (France). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à trois heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, encoignure des rues Broad et Dubadie.

Ayant publié, dans l'ABEILLE de dimanche dernier, une lettre de plusieurs de nos concitoyens qui ont été traités, avec succès, par les Drs. Hunter, dont le cabinet est au No 166 DE LA RUE DU CANAL, nous mettons, aujourd'hui, sous les yeux de nos lecteurs, quelques lettres de malades de Cincinnati qu'ils ont traités pendant leur absence de la Nouvelle-Orléans.

EXTRAIT DU "VOLKSBLATT" DE Cincinnati du 22 Octobre 1870.

Cincinnati, 22 Octobre 1870.

"Un simple enfant découvre souvent la vérité où des personnes plus âgées ne la voient pas."

En ma qualité de rédacteur de la chronique locale du "VOLKSBLATT," j'ai toujours essayé de rendre intéressante cette partie du journal, et je ne crois pas m'en écarter en racontant un incident survenu dans une famille et qui donne raison au dicton qui figure en tête de ce paragraphe.

J'ai un fils de treize ans ; il est sujet à l'asthme depuis son enfance. Les attaques prirent, dernièrement, un caractère tel, que je dus appeler plusieurs médecins distingués ; ils déclarèrent tous que l'enfant avait peu de temps à vivre. Il y a quelque trois mois, le mal fit tant de progrès, que l'enfant dut cesser d'aller à l'école. Il perdit l'appétit, dépérit et ne trouvait plus de repos. C'est à cette époque que le Dr. Hunter ouvrit son cabinet et annonça qu'il guérissait les personnes atteintes d'affections pulmonaires. Le pauvre jeune homme, qui lisait les journaux tous les matins, suivit attentivement les explications du médecin et les relations des guérisons qu'il avait opérées. Il me priait, tous les jours, de lui permettre de faire l'essai du traitement : il était persuadé qu'il s'en trouverait bien. Je n'y refusai, car je ne croyais plus à ces prétendus succès commerciaux. [illegible]

Je cédai, néanmoins, il y a six semaines, aux sollicitations de mon fils et je le fis examiner par le Dr Hunter, qui prescrivit les remèdes. Le résultat en a été bien moins étonnant qu'heureux. Plus de crises convulsives à partir de ce jour là et il n'eut qu'à se rappeler de la santé, de l'appétit, de la gaieté. Il se faisait entendre lorsqu'il respirait, a fait place à une libre action des poumons et, ce qu'il y a de plus remarquable, sa poitrine s'est élargie.

Je ne dis ici que la vérité et je constate le fait dans l'espoir que les asthmatiques en profiteront.

A. LUDOWSKY,
Rédacteur de la chronique locale du "Volksblatt" de Cincinnati.

Fairmount, Cincinnati, 12 septembre 1870.

Je souffrais, depuis trois ans, d'une affection de la poitrine. Mon cœur s'en ressentait. En dépit des soins des meilleurs médecins, le mal s'aggravait. Ayant entendu parler des succès remarquables du Dr. Hunter, je le consultai en praticien. A peine avais-je commencé à suivre son traitement, que j'éprouvai un soulagement. Le bien s'est maintenu, et je suis, à cette heure, un tout autre homme. J'ai recouvré la santé, ainsi que peuvent le voir tous ceux qui me connaissent.

Je me plais à ajouter que le Docteur a traité avec un égal succès quelques membres de ma famille. Cette déclaration sera, je l'espère, utile à beaucoup d'autres malades. Je serais heureux de répondre à toutes les questions qui me seraient faites à ce sujet.

F. HECKMANN.

Je crois devoir au Dr Hunter et aux personnes atteintes d'affections pulmonaires quelconques de rendre hommage à l'habileté du médecin. J'avais, depuis deux ans, une maladie, de poumons provenant d'un fort rhume. Je respirais très difficilement, je dépérissais, je transpirais la nuit, j'expectorais beaucoup, etc. Je me confiai, il y a trois mois, au Dr Hunter, qui me fit inhaler certains remèdes, à différentes époques. Il enraya le mal et ma santé s'améliora. Mes poumons fonctionnent librement, je respire sans difficulté, j'engraisse, et je me sens si bien que je suis convaincu que je suis heureux de le faire savoir au public.

C. GROTH,
Au coin des rues Main et Twelfth, Cincinnati, O.

Avondale, Cincinnati.

Je suis heureux d'ajouter mon nom à tant d'autres en faveur du mode de traitement du Docteur Hunter pour les affections pulmonaires.

Je commençai, il y a quatre ans, à cracher le sang, puis il se déclara chez moi des symptômes de consomption, une expectoration de plus en plus abondante, de la toux, et une grande difficulté à respirer. Je maigrissais et perdais mes forces. J'avais consulté en vain plusieurs médecins, les plus expérimentés de Cincinnati, ceux qui en avaient fait beaucoup d'argent et, [illegible] ma santé [illegible] qui ne pouvaient m'arracher à la tombe qui attend le poitrinaire.

Lorsque mes amis me conseillèrent de consulter le Dr. Hunter, dont ils avaient appris les succès, je m'y refusai, car je croyais que j'en n'avais pas à faire une autre tentative. Enfin, le 20 juillet dernier, je me laissai conduire au cabinet du Docteur et je me confiai à lui.

Au bout de la première semaine, j'éprouvai du mieux et, depuis, ma santé n'a pas cessé de s'améliorer. Je me sens aujourd'hui si bien, si vigoureux que je peux à peine croire au changement. Je respire bien, ne tousse plus, je suis gai, je pèse quinze livres de plus, je me sens tout autre. En un mot, je n'ai jamais joui d'une meilleure santé, même dans ma jeunesse. Je suis infiniment reconnaissant au Dr. Hunter, que je ne saurais trop recommander.

HENRY PIRMANN.

FESTA DI ROMA.

La solenne dimostrazione patriottica degl' Italiani residenti in Nuova-Orleans per celebrare la liberazione e l'acquisto di

ROMA CAPITALE D'ITALIA

avrà luogo la sera di JOVEDI, 17 CORRENTE. La processione sarà mossa in ordine, alle ore 6 1/2, dal sorte della stabile situata nella via Vecchia Levée, tra le vie S. Pietro e Jefferson ; e muoverà quindi, alle ore sette, a percorrere le principali strade della città. Avrà termine al Palazzo Municipale, ove tutti sono invitati a riunirsi nella grande sala del Liceo, per udire i discorsi degli oratori che [illegible]

Italiani ! accorrete numerosi a dar segno del vostro amore di patria. A voi soli si appartiene ora il fare che la nostra dimostrazione abbia il [illegible] e nel rendere immortale vera della santa [illegible]

IL COMITATO.

Bersaglieri Guard à Voi !

Siete chiamati, di trovarvi nella sal'a della Società, vestiti in grand' uniforme, alle ore 6 P. M. del 17 corrente, JOVEDI, prossimo, per partecipare alla PROCESSIONE, che avrà luogo in commemorazione della liberazione di ROMA.

Per ordine del capitano. V. LAMANTIA, Sergente-Foriere.

Loge d'Opéra.

A CÉDER, pour les Mardis et Jeudis, pendant toute la saison, la loge d'Opéra No 17. S'adresser au No 28, rue de la Vieille-Levée.

Modes et Confections.

D'[illegible] de répondre au bienveillant patronage et de [illegible] sa nombreuse clientèle, Mme E. TRIBOUT vient de s'imposer de nouveaux sacrifices pour l'amélioration de son établissement.

Elle a, à cet effet, transféré sa résidence au beau local de la rue Royale, No [illegible], ancienne[illegible] occupé par Mme Ferret, entre Bienville et Conti. Mars—Mer Ve—[illegible]

Pension Française,

28 et 24... Toulouse... 28 et 24.

Mme Vve A. DÉBAT prévient sa nombreuse clientèle et le public qu'elle a fait l'ouverture d'une pension privée aux Nos 22 et 24 de la rue Toulouse, où rien ne sera épargné pour rendre confortable ceux qui voudraient bien lui donner leur patronage.

Mme OLYMPE,

144, ... RUE DU CANAL ... 144

Vient de recevoir par le steamship PIRE QUEEN, un envoi de

Jolis Chapeaux de Paris,

ainsi que d'autres articles élégants, tels que Paletots de soie, de velours et de drap, des Echarpes, des Soieries, Voiles, Ceintures, &c. &c.

Les dames, ses clientes, ainsi que le public en général, sont invités à venir visiter ces nouveautés.

Linge de peau, chaud, pour Messieurs.

Renouvelez votre Garde-robe au magasin de

B. T. WALSHE,

Au No. 116 de la rue du Canal, près St. Charles.

Le stock est nouveau, l'assortiment complet et prix modérés.

Habillements de jeunes garçons et d'enfants,

Un assortiment complet d'[illegible] prix modérés.

Au magasin de

B. T. WALSHE,

No. 116, rue Canal près St. Charles.

Marchandises à bon marché,

Nouvellement reçues et à vendre au

MAGASIN St-PHILIPPE,

No. 200, rue Royale, coin St.-Philippe.

ALPACAS couleur unie, à 20 cents ; écossais, à 15 cts ; [illegible]

MODES et NOUVEAUTÉS.

Mme DUPUY, de retour de France, annonce à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le "Pire Queen" et le navire "Oakland", et de rebâtir à son nouveau magasin de détail, No 47, rue de Chartres, et à son magasin de détail, No 20, rue Royale, un grand assortiment de MODES, NOUVEAUTÉS, PLUMES, FLEURS, LINGERIE, &c. &c.

Mme DUPUY bien connue ainsi que ses anciens et toutes nuances.

Grands arrivages de Marchandises d'Automne et d'Hiver.

LE SOUSSIGNÉ invite les personnes de la ville ainsi que les habitants et marchands de la campagne à venir examiner son magnifique assortiment de vêtements et chapeaux pour hommes et jeunes garçons qu'il vient de recevoir et qu'il offre à des prix extrêmement modérés. [illegible]

G. LASABE,

No 46 rue Vieille Levée encoignure Ste-Anne, en face du Marché Français.

Personnel.

M. DANIEL FERRER, ou quiconque connaît son adresse, est prié de la faire parvenir à son cousin Nicolas Ferrer, [illegible]

J. DE CORTE,

MARCHAND TAILLEUR,

ANNONCE à sa clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir d'Europe, par le steamer "Pire Queen," un magnifique assortiment de marchandises françaises et anglaises, Casimirs, Draps, Velours, Soieries, etc. Toute personne désirant des articles élégants et du bon goût trouvera à son magasin, No 19, Rue Royale, les dernières nouveautés de la saison d'hiver.

ENTREPOT DE TAPIS

Au No 17 de la Rue de Chartres.

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, Reps, Couvertures de Tables, Cris, Rideaux Damasks, Corniches, etc.

Società Italiana di Mutua Beneficenza.

SONO invitati i membri della società di riunirsi giovedì 17 del corrente alle ore 6 P. M. nella nostra sala all'angolo Jefferson e Levée, per partecipare alla Festa dell' ACQUISTO DI ROMA. Per il Presidente.

E. TROIE, Segretario.

Avis.

Nlle-Orléans, 15 novembre 1870.

LES contribuables du Troisième District qui n'ont pas encore payé leurs taxes d'État pour 1869 sont notifiés qu'ils peuvent les payer sans frais jusqu'au 15 du mois prochain (Décembre).

JOHN R. CLAY, Collecteur,
No 1 rue du [illegible], 3e District.

CHARBON. CHARBON.

CHARBONS PITTSBURGH et ANTHRACITE

Fournissent pour les familles et livrés aux plus bas prix du marché.

W. J. CROMB & CO.

Bureau, No 136 de la rue Gravier. Dépôt au coin des rues Magazine et Girod.

C. CAVAROC,

Négociant Commissionnaire,

5 ... PASSAGE DE LA BOURSE ... 5

LE SOUSSIGNÉ fera des avances libérales sur consignations à ses amis en Europe.

C. CAVAROC.

Champagne J. Roussillon.

500 Paniers, grandes et demi-bouteilles, en magasins et à vendre

par C. CAVAROC.

Vin rouge en caisses.

10,000 caisses vin rouge St-Loubès et Ste. [illegible]

Existe en magasins et à vendre

par C. CAVAROC.

Vins fins et en caisses.

300 caisses Château Tertfort,
200 caisses Château Dillon,
100 " St-Julien,
100 " St Estèphe,
100 " Margaux,
50 " Château Lafite,
25 " Château Margaux,
25 " Château Latour-Blanche,
10 " Château Yquem,
2 " Château Coutet,

En magasins et à vendre par C. CAVAROC.

Vins fins en barriques.

150 barriques Château Dillon, diverses années,

en magasins et à vendre par C. CAVAROC.

Vins au dessus de l'ordinaire.

50 barriques Côtes de Fronsac,
" Côtes de Bourg.

en magasins et à vendre par C. CAVAROC.

Paniers bouteilles vides.

500 paniers,

en magasins et à vendre par C. CAVAROC.

Reçu par le navire "Gardner Colby," venant de Bordeaux,

SARDINES:

875 caisses Roget Chéde Dantec,
500 " Ve Rosier & fils,
" Petel & Co.,
" Angesten,
" Leroux,
" Tertrais Ballereau,

VINS:

20 barriques vin rouge Château Dillon No 8,
[illegible]

100 caisses vin blanc Sauterne
[illegible] Graves,
[illegible] Muscat,

BOUCHONS:

20 balles de 10,000 bouchons chaque,

A vendre par C. CAVAROC.

A livrer par le navire "Hild" attendu de Bordeaux :

800 barriques vin rouge,

A vendre par C. CAVAROC.

L. Roederer,

35 paniers de 25 bouteilles,
10 " de 50 [illegible]

en magasin et à vendre par C. CAVAROC.

Demande de Coiffeuse.

ON demande une FEMME seule, sachant bien COIFFER, pour la Mobile. On demande des références.

S'adresser Hair Store, Lock Box, 285, Mobile, Ala.

Demande de Cuisinière.

UNE bonne cuisinière trouvera à s'employer en s'adressant, immédiatement, au No 14, rue Poydras. De bons gages seront donnés.

BAZAR

Au profit des Victimes de la Guerre en France.

L'ADMINISTRATION DU BAZAR, sachant qu'indépendamment des dons considérables qu'elle a déjà reçus, d'autres, en plus grand nombre encore, sont prêts à lui être envoyés, a l'honneur d'appeler l'attention du public, et particulièrement des porteurs de lots, sur le paragraphe suivant du Programme publié, ces jours derniers, par l'Abeille et l'Avenir :

"L'estimation et le classement des lots étant une opération longue et minutieuse, les personnes disposées à envoyer des dons au Bazar, sont instamment priées de le faire dans le plus bref délai possible."

Par ordre du Président,

G. L. FEVRE, Secrétaire.

Avis.

LES Souscripteurs au Capital de la Compagnie d'Assurance contre l'Incendie, LA SALAMANDRE, sont priés de se présenter au Bureau de M. Edward Barnett, notaire public, rue Royale, No 18, au premier étage, de 9 à 10 heures A. M. et de 1 à 3 heures P. M., pour signer la Charte.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1870.

Huile de Graines de Lin.

50 BARILS HUILE DE GRAINES DE LIN, vierge et cuite,

A vendre par WM. H. VREDENBURGH, No 26 de la rue Peters.

LOGE A LOUER.

ON désire céder un abonnement à une Baignoire grillée à l'Opéra pour le dimanche. S'adresser au No 16, rue Carondelet.

A VENDRE.

GROCERIES. Une grocerie bien achalandée. Pour plus amples informations, s'adresser à S. CAMBON, 99, 61 et 63, Vieille Levée.

LOTERIE

De deux magnifiques VASES en porcelaine de Chine

Au profit des blessés Armée française.

Prix du billet ... $1

LES listes sont exposées chez MM. DESBONS & MONNEAZE, coin Royale et St-Pierre, [illegible]

PIANOS.

Je viens de recevoir, par le navire Gardner Colby, un grand assortiment des excellents PIANOS DE PLEYEL.

[illegible]

LOUIS GRUNEWALD, marchand de Pianos, No [illegible] rue du Canal.

Vin rouge en barriques. Sardines.

EN débarquement du navire Gardner Colby, arrivé de Bordeaux—
[illegible] barriques VIN ROUGE Château Verneuil, [illegible] caisses de 100 boîtes SARDINES, J. J. Franchet.

A vendre par A. S. TREMOULET, No 35 rue Vieille Levée.

Aux Planteurs.

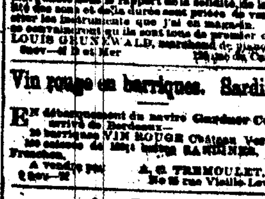

Servez-vous, pour mettre votre coton en balle, du CERCLE [illegible] "Arrow" [illegible]

A. BARTLETT & R. W. PAYNE, Agence générale, Au No 44 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

161 et 163, rue Vieille-Levée, 161 et 163.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougats,
Candis sucr,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi dur,
Popping Kisses assortiment,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins ;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX ornés et simples.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Bottes de fantaisie,
Cornets de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de raisins,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

CANDI Bon Ton.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous contiendra

UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES,
POUR DAMES ET MESSIEURS,
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON 600 Market St. Philadelphie.

800 DOUZAINES, venant d'arriver, et à vendre en détail à 25 cents, par

NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos 161 et 163 de la rue Vieille-Levée.

BOUCHONS. BOUCHONS.

En débarquement du navire ST. PAUL, arrivé de Marseille :

50 balles BOUCHONS POINTUS de grosseurs assorties,
25 de BOUCHONS droits pour bouteilles,
15 do do pour demi-bouteilles,
—EN MAGASIN—
20 balles de BOUCHONS POINTUS,
40 de BOUCHONS droits pour bouteilles et pour demi-bouteilles,
20 de do assortis pour dame-jeannes et cruchons,

Sur lesquels nous appelons l'attention de ceux qui mettent en bouteille l'ale, le vin et les liqueurs.

J. A. BLAFFER & CO.,

Aux Nos 26, Rue 20 de la rue Bienville, et 53 de la rue Conti.

Divers ! Divers !

2000 Barils de farine, des marques suivantes dont nous sommes agents :
Pride of Louisiana, choix de famille,
Rising Sun,
Berg & Becker,
Rose of the West XXX Extra,
General Rousseau XXX,
Magnolia XXX,
[illegible]
Barils de whiskey rectifié,
[illegible] vieux Bourbon,
Caisses chandelles "Star",
[illegible] pour Rail Roads,
savon de famille,
Hamacs à [illegible],
"Golden Eagle" Catawba Mousseux.

AUSSI en magasin, Pork, Bacon, Graisse, Café, sucre, Mélasse, etc., etc. à vendre par

PASCAL & ILLEY,
Nos. 74 et 76, rue Poydras.

Café et Confitures de la Havane.

10 sacs CAFÉ de la Havane, 1er choix,
12 caisses CONFITURES,
[illegible] JELÉE et PATE de GOUYAGE en boîtes de différentes grandeurs,
50 caisses CONFITURES des Shakers,
MACARONIS d'Italie (frais),
En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI, 45, Royale.

Pêches à l'Eau-de-Vie.

300 caisses de LOMPUY, BUCHE & CO.

Fruits à l'Eau-de-Vie.

300 caisses, assortis, de LOMPUY, BUCHE & CO.

Cerises à l'Eau-de-Vie.

300 caisses de LOMPUY, BUCHE & CO.

Fruits au Jus.

50 caisses, assortis, de DUPRAT, CLÉMENT & MAUREL.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., No 28, Vieille-Levée.

VIN DE CHAMPAGNE Piper-Heidsieck,

DE H. PIPER & Co., REIMS.

250 paniers bouteilles et demi bouteilles,

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 28 Vieille-Levée.

WHISKEY RECTIFIÉ.

100 barils MAGNOLIA, de PIKE.

Whiskies Bourbon.

25 barils DANIEL BOONE,
25 " TUSCALOOSA,
25 " NELSON COUNTY,
25 " KELLAR,
25 " WICKLIFFE,

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 28 Vieille-Levée.

Machines à clarifier le jus de canne à sucre, "Jourdan's Patent"

A VENDRE d'une à dix huit, à très bon marché par M. PESANT, No 5 rue Carondelet.

Tables à Billiard "Phelan's" COMPLÈTES.

A vendre d'une à six à très bon marché par M. PESANT, No 5, rue Carondelet.

DENTISTES.

DENTISTE — CONSULTATIONS.

J. M. KNAPP, chirurgien dentiste, au No 15 de la rue Baronne, près Canal, tout en se chargeant des opérations, comme de coutume, consacrera une partie du SAMEDI aux ENFANTS. Il donnera des consultations sur l'extraction des "premières dents" et le traitement des irrégularités et des différentes maladies auxquelles est sujette la bouche des enfants.

Prix de la consultation ... $1.

LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, même maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

$20 Seulement $20.

LE Dr. Chs. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que voulant faire participer tout le monde, pauvres et riches, au bienfait des dents artificielles, il fait des dentiers [illegible] pour $20.

Toutes les opérations chirurgicales et mécaniques seront faites avec soin et à des prix modérés. On le trouvera tous les jours de 8 à 5 heures, au cabinet du Dr. L. Duperron, 85, rue Bienville coin [illegible] Royale.

Extraction des dents sans douleur.

Préservez vos dents.

J. A. CASABAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN DENTISTE

138 ... RUE DU CANAL ... 138

entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. [illegible]

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Extraction des dents sans souffrance par le chloroforme.

Dr. C. BLANCKE,

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS.

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dentiers [illegible] "Aluminium" [illegible]

PERDU.

Un chien d'arrêt, caille blanc, répondant au nom de Phaner, portant à son collier le No. 284, de la taxe et le nom de A. Lambert. Quiconque le ramènera au [illegible] sera récompensé.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 NOVEMBRE—CLASSE 21.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
6	15	42	35	38	19	14	46	53	8	11	58	59

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

HOWARD SIMMONS & Co, Contracteurs,
Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.

Nous soussignés, nous approuvons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 15 novembre 1870.

E. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

[illegible]

AVIS.

Salle du Comité Démocratique de Paroisse.

Nouvelle-Orléans, 14 Novembre 1870.

A la séance du Comité Démocratique de Paroisse tenue lundi soir, 14 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées, et l'impression en a été ordonnée :

Attendu qu'à l'élection tenue dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 7 courant, les fraudes les plus énormes ont été commises, renversant la volonté populaire, et représentant comme élus une bande de candidats qui évidemment ne représentent pas le peuple.

Et attendu que le loi exige que toutes les contestations dans de pareils cas soient faites dans les dix jours qui suivent l'élection.

Résolu que dans l'opinion de ce comité, c'est le devoir de tous les candidats démocrates qui ont été ainsi battus par fraude, de protester contre ces retours illégaux, et de contester l'élection devant les cours compétentes.

Résolu que cela soit fait non seulement avec promptitude mais encore par un concert d'action, de façon à donner plus de poids à leur action.

Résolu que tous les candidats qui protesteront aient se rapporter immédiatement à F. H. McCaleb, vice-président de ce Comité, au No 16, Allée de la Bourse, au premier.

F. C. ZACHARIE, Président.

St. L. DUPRUNA, Secrétaire.

Aux Citoyens de la Nlle-Orléans.

TOUS les citoyens de la Paroisse d'Orléans qui ont été illégalement empêchés de s'inscrire ou de voter à la dernière élection ou qui peuvent témoigner relativement aux fraudes, à l'intimidation, etc., ne feraient que leur devoir en le faisant connaître en se rendant au No 16 du Passage de la Bourse, au premier, leurs noms et leurs renseignements qu'ils ont à donner de fraude.

E. HOWARD McCALEB,
Vice-Président du Comité Démocratique de Paroisse.

Le Dr. B. A. POPE

Etant de retour à la Nouvelle-Orléans, a repris l'exercice de sa profession. Son nouveau cabinet est au No 128 de la rue du Canal, au-dessus du magasin de M. Angé.

Water-Works. Water-Works.

U. L. CHABOTEL,

ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon, a l'honneur d'informer le public qu'il est autorisé, par la Compagnie des Water-Works, à installer les tuyaux de plomb, les hydrants, robinets, etc., et à faire toutes les réparations qui se rattachent à cette partie.

Changement de Magasin.

Mme C. GUSTO, Modiste, [illegible] et Robes, a l'honneur d'informer ses clientes et le public en général qu'elle a transféré son magasin de la rue [illegible] au No 19, à la rue Royale No 97, entre St-Louis et Toulouse, et elle prévient le public que elle fera, comme par le passé, des Chapeaux, Robes et Confections.

Manufacture de Coton de la Louisiane.

ON demande, immédiatement, une PRESSE à repasser les articles industriels, [illegible] JEUNES FILLES de 14 à 18 ans, comme apprenties, dans la manufacture, [illegible]

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts,

51 ... RUE DU CAMP ... 51

JOS. S. COPES, Président,
W. VAN NORDEN, Vice-Président,
JOHN S. WALTON, Trésorier.

Directeurs :
W. H. THOMAS, [illegible]
HENRY PEYCHAUD, [illegible]

On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffre-fort à louer, et valeurs prises en garde. On se charge de collecter les intérêts aux valeurs et d'en faire les remises.

Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour leurs valeurs, papiers, etc., et le tout à des conditions très modérées.

Modes et Nouveautés EN GROS.

E. L. E. BONNET,

5 : : : CHARTRES : : : 5

PRÈS LA RUE DU CANAL.

VIENT de recevoir un assortiment complet de chapeaux pour dames et fillettes, rubans, fleurs artificielles, velours, plumes, etc., etc. qu'il offre aux marchands de la ville et de la campagne à des prix très modérés.

Change.

NOUS achetons des traites à longue et à courte échéance, sur Boston, Providence, Philadelphie et Chicago.

— Egalement —

Du Sterling, des Francs et des chèques à vue sur le Germania American Bank de New York.

SALOMON & SIMPSON.

Dissolution de Société.

MME MONTARDIER annonce à sa nombreuse clientèle, ainsi qu'au public, qu'elle s'est associée avec Mme MAITRE, rue Bourbon No 9, [illegible] dissoute depuis le 1er septembre et qu'elle continue le même genre d'affaires, au No 19 de la même rue, entre Canal et Dauphine. Elle vient de recevoir de France, par le steamer "Pire Queen", un bel assortiment de LINGERIE, en tout genre, dernières nouveautés des principales maisons de Paris, pour dames et fillettes et plus spécialement au bon stock. Ses prix sont modérés.

On trouvera toujours chez elle un grand choix de dessins de broderie, de toutes dimensions, à des prix [illegible]

G. L. FEVRE,

148 ... Rue Royale ... 148

IMPORTATEUR

de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MÉGISSÉS, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS.

Reçoit par chaque steamer d'EUROPE et de NEW-YORK un bel assortiment de cuirs français et américains, serges, [illegible], élastiques, gallons, [illegible], satins, etc., et d'articles de fournitures pour chaussures de dames.

Fil à coudre et pour machine, [illegible] CUIRS A SEMELLE DE L'OUEST ET NEW-YORK.

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER.

Les maisons Nos 25 et 27 de la rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Elles viennent d'être complètement réparées et ont cuve, gaz, water-works, etc.

S'adresser rue de l'Esplanade 61.

A Louer,

Le beau magasin à quatre étages, No 30 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Conti.

EGALEMENT—Le magasin à quatre étages, No 36 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon.

Pour les conditions, s'adresser à WM. H. VREDENBURGH, No 26 de la rue Peters.

A VENDRE OU A LOUER.

La propriété No. 193 de la rue des Remparts, Deuxième District. Un terrain de 46 pieds à pouces 2 lignes de face sur la rue des Remparts, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, St-Claude et Dumaine, sur 12 pieds, [illegible] de profondeur, [illegible] chambres, cuve, hydrant, bains, etc. [illegible] rue des Remparts, Tremé.

Boulangerie à vendre ou à louer,

PAR la mort d'un des associés la BOULANGERIE bien connue sous le nom de Marchal & Co., autrefois Lefebvre & Co., est à vendre ou à louer. L'établissement [illegible] avantageusement connu du public [illegible]. Pour les renseignements, s'adresser sur les lieux, No 129 rue Dryades, entre Poydras et Perdido.

A Louer,

MAGASIN avec RÉSIDENCE, No 1 [illegible], rue Vieille Levée, entre Jefferson et Toulouse.

S'adresser sur les lieux.

MAISON A LOUER. La grande maison en briques et à trois étages, avec dépendances, [illegible] rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe. On pourrait en faire en maison immédiatement. [illegible] THÉO. DANEKER & SON.

233 rue du Canal, entre Remparts et Basin, près du Temple de Musique de Blackmar.

A VENDRE—Une magnifique maison en briques, à étages et verandah en fer, [illegible] 115, rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne. [illegible]

PEPIN & TURCOTTE, 138, rue du Canal, coin Baronne.

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

A LOUER—La maison à étage, admirablement située, sur l'Esplanade, [illegible]

W. F. CHAPMAN, Au No 40 de la rue Carondelet.

A Louer,

Une jolie maison, située rue Toulouse, No 28, entre les rues Royale et Chartres, contenant six appartements, cuisine et water-works, trois chambres au-dessus des cuisines, citerne et cour. Pour les conditions, s'adresser rue d'Orléans No 40.

A louer,

UN TERRAIN de 30 sur 120 pieds, rue des Remparts, No 207, entre St. Philippe et Ursulines. [illegible] une bonne de 4 chambres et 2 cabinets, [illegible]

S'adresser aux conditions [illegible] rue de Chartres.